

1. *Débitrice*: **SEME COULEUR SA**, route de Jussy 29,  
1226 **Thônex**
2. *Remarques*: commerce, importation, exportation, négoce,  
promotion, distribution et commercialisation de produits  
d'imprimerie ainsi que d'autres produits  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-  
vent être consultés à l'office dès ce jour:
  1. L'état de collocation (réf. n° 1);
  2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
  3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets  
déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un  
délai de:
  - vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-  
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour  
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
  - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions  
relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32  
OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'in-  
ventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)  
Pour tout renseignement: M. P. Wolfer, tél. 022 327 72 54

Office des faillites  
1227 Carouge

(02090108)